



## SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT NORD-ALLIER

Adresser la correspondance à :

M. Le Président  
BP 3  
03210 ST-MENOUX

Courriel : [sivom-nordallier@sivom-nordallier.fr](mailto:sivom-nordallier@sivom-nordallier.fr)

Bureaux à :

Lotissement Les Plantes  
03210 Saint-Menoux  
☎ : 04.70.43.92.44

Fax : 04.70.43.99.55

Site internet : <http://www.sivom-nordallier.fr>

### DEMANDE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE

Demandeur : Propriétaire                       Notaire                       Agence Immobilière

Adresse exacte de l'immeuble en vente

Lieu-dit :

Code Postal :

Commune :

Références cadastrales de l'immeuble :

Références cadastrales concernées par la vente :

⇒ JOINDRE UN PLAN

Propriétaire de l'immeuble

Nom & Prénom :

Raison sociale :

Téléphone :            -            -

Courriel :              @

Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble) :

Code Postal :

Commune :

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)

Nom & Prénom :

Téléphone :            -            -

Courriel :              @

Personne à contacter pour le diagnostic

Propriétaire

Notaire

Agence Immobilière

Notaire chargé de la venteNom :Adresse :Code Postal :Commune :Téléphone :            -            -Courriel :            @Agence immobilière chargée de la venteNom :Adresse :Code Postal :Commune :Téléphone :            -            -Courriel :            @

**Le propriétaire s'engage à être présent le jour du contrôle ou à être représenté par une personne dûment habilitée. Il devra avertir son représentant que les documents complétés sont à contresigner.**

Un agent du Sivom Nord Allier vous contactera afin de prendre RDV pour le diagnostic. Il est demandé de fournir tout document permettant des précisions sur le système ou son entretien.

La redevance fixée par délibération du Comité syndical en date du 6 Décembre 2024, au titre du contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes est de 115,50 € HT.

Je souhaite en tant que notaire, prendre en charge la redevance du contrôle du dispositif d'assainissement non collectif :            OUI             NON

A défaut, la redevance sera facturée au propriétaire de l'habitation.

Le propriétaire avoir pris connaissance des tarifs appliqués par le SPANC, au titre des redevances de contrôles.

Date :Signature :

Cette présente demande complétée et signée est à déposer au Sivom Nord Allier ou à transmettre par fax ou courriel aux adresses notées dans l'entête. La demande sera accompagnée des documents suivants :

# plan d'accès permettant de localiser l'habitation concernée par rapport au bourg de la commune

# plan de situation cadastral permettant de localiser la ou les parcelle(s) concernée par la vente



## SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT NORD-ALLIER

Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

### Fiche déclarative

Le présent feuillet doit être renseigné préalablement à la visite de l'agent du SPANC (hors encarts « à renseigner par le SPANC »). En cas de location, l'occupant doit se rapprocher du propriétaire de l'immeuble. Ce feuillet sera remis à l'agent du SPANC lors de sa visite et vérifié par ce dernier.

#### VOLET 1 Informations générales

##### ► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal :            Commune :

Tél :                    ..... Courriel : |            @

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire) :

Code postal :            Commune :

Tél :                    ..... Courriel : |            @

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

*Par défaut l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de facturation. Si vous souhaitez que la facture soit adressée à une autre personne, merci de le préciser (nom et coordonnées) :*

##### ► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

###### Maison d'habitation individuelle

###### • Type de Résidence

Principale     Secondaire     Location     Autre (préciser :            )

Combien de **pièces principales\*** (PP) l'habitation compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

*\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

###### • Occupation

Nombre d'habitants permanents :

Si l'habitation n'est pas occupée en permanence :

Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels :

Périodes d'occupation :            mois/an

### Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?            personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ?

EH

### Partie réservée à l'agent du SPANC

Autre information à disposition du SPANC, complémentaire et/ou contradictoire avec la déclaration

### ► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Superficie du terrain :            m<sup>2</sup>

Terrain inondable :             Oui  Non

Présence d'une nappe d'eau\* :  Oui  Non  Ne sais pas

\*hors niveau exceptionnel des hautes eaux

Alimentation en eau :

Consommation d'eau annuelle :            m<sup>3</sup>

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité ?

Oui  Non  Ne sais pas

*N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine*

Si oui :

- l'ouvrage est-il déclaré ?  Oui  Non

*N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.*

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

Oui  Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

Oui  Non

### VOLET 2 Caractéristiques de l'installation

Nombre d'habitations raccordées à l'installation :

L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ?     Oui  Non  Ne sais pas

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ?

Oui  Non  Ne sais pas

### Âge de l'installation

Âge réel : préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation :            /            /

Si inconnu, tranche d'âge approximative :

< 10 ans     10-15 ans     15-20 ans     20-25 ans     > 25 ans

**Entretien de l'installation** Pas d'information disponible

Date de la dernière opération d'entretien :        /        /

Type d'entretien (vidange, changement de pièce, etc.) :

Existence de justificatifs ?

 Oui  Non► **DOCUMENTS EXISTANTS** (à présenter à l'agent du SPANC lors de sa visite)

- Plans
- Étude de sol et/ou de filière
- Photos des travaux
- Factures
- Justificatifs d'entretien
- Contrat d'entretien
- Autre (préciser) :

 Oui  Non Oui  Non Oui  Non Oui  Non Oui  Non Oui  Non Oui  Non

S'il n'existe pas de plan précis de l'installation, merci de décrire le système en reportant les éléments suivants sur un schéma :

- Les limites de la parcelle
- L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse, etc.)
- La sortie des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bain)
- Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage, etc.)
- Le rejet des eaux traitées le cas échéant
- Les voies de passage des véhicules
- Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable le cas échéant

**Schéma / description**

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service.

Fait à :        , le        /        /        Signature



En prévision du passage de l'agent du SPANC, nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement